



Droit de garde exclusif ?!?

Par **Sirtaki**, le **03/12/2014** à **16:37**

J'ai une petite fille de 13 mois avec mon compagnon. Nous vivons ensemble depuis 6 ans. Depuis la naissance de la petite ma belle-mère incite son fils à se séparer de moi pour pouvoir récupérer ma fille, car elle a toujours voulu avoir une fille.

Son père menace donc régulièrement de me quitter, mais serait d'accord pour me laisser une garde exclusive.

Est il possible de signer dès à présent un document avant que ma belle-mère le convainc de demander lui-même la garde exclusive (pour laisser ma fille à ma belle-mère)?!?

Je vous précise que mon compagnon est salarié et touche environ 1800€/mois de salaire, tandis que je suis agricultrice à mon compte et je ne touche que le RSA.

Je ne souhaite pas obtenir de pension alimentaire ni rien d'autre de sa part que des visites à sa fille.

J'assume ma fille depuis qu'elle est née (et elle ne manque de rien, couche pampres, légumes bio frais du marché ou du potager, viande de qualité directement des éleveurs, poisson frais du poissonnier, habits toujours propres et quasiment neufs ou neufs pour la plupart... Elle a des jouets éducatifs etc etc etc Sans être "pourrie gâtée", elle a tout ce qu'il lui faut et le meilleur, et côté soins et éducation il n'y a rien à redire non plus, elle commence déjà à aller au pot, marcher et parler etc, c'est une enfant équilibrée qui a ses repères et un bon rythme de vie. Mais son père ne fait pas partie de ses repères hélas, elle le voit à peine), il n'a jamais déboursé un centime pour elle et ne s'en occupe pas du tout, bien que nous vivions sous le même toit il passe parfois des semaines entières à ne même pas aller lui faire un bisou bien que je lui amène la petite "tu dis bonjour à papa ?". Il ne veut pas la baigner, lui changer une couche, pour lui la garder sous entend la parquer dans son lit et jouer aux jeux vidéos, et lui crier dessus si elle pleure (il a déjà levé la main pour la taper mais je l'en ai toujours empêché). La petite commence à parler, son premier mot "maman", le deuxième "Mamy", troisième "papy" et quatrième "nonna" (son arrière grand mère maternelle). Elle ne connaît presque pas son autre grand mère (ma belle-mère) qui ne vient la voir qu'une fois par mois en moyenne et mon beau-père qu'elle a vue 6 fois depuis sa naissance.

J'ai adapté mon emploi du temps pour pouvoir m'occuper d'elle à temps plein, et mes parents la gardent le plus souvent à mon domicile lorsque je ne peux pas travailler avec elle.

Je vous précise aussi que je suis propriétaire d'un terrain agricole où est située mon exploitation, et nous vivons chez moi dans un mobilhome (avec tout le confort : elle a sa chambre et nous la notre, il y a chauffage clim salle de bains etc, machine à laver le linge etc etc etc, rien à redire si ce n'est que c'est un mobilhome et que c'est petit). L'extérieur est vaste par contre, forcément, je n'ai pas encore installé de jeux d'extérieur car elle est trop jeune mais je mettrai plus tard une balançoire et d'autres jeux adaptés à son âge le moment venu.

En résumé, mes questions :

- est il possible de faire signer dès à présent un document au père attestant qu'il me laisse la

garde exclusive de l'enfant ?

- un tel document est il révocable ?

- si nous devions en arriver jusqu'au tribunal aurais je des chances de conserver la garde de ma fille ?

- le père peut il, par la JAF, obtenir une garde partagée alors qu'il ne sait absolument pas s'occuper de sa fille et n'a jamais eu envie d'essayer ? (Sachant que l'enfant se retrouverait certainement "abandonnée" chez ma belle mère qu'elle ne connaît pas)

- ma belle-mère pourra t elle du coup s'accaparer ma fille ?!?

Je vous remercie vivement pour vos réponses.

Cordialement,

PS : je précise (car ma belle mère me fait toujours passer auprès de ses amis et famille comme une attardée qui ne sait rien faire d'autre que traire des chèvres) que j'ai fait des études (bac + 6) et parle plusieurs langues, même le suivi scolaire ne me posera pas de problème ultérieurement, ce qui n'est pas le cas du père et de ma belle famille. Je n'ai de plus aucun problème d'alcool ou de drogues n'en consommant jamais, à contrario du père et de ma belle famille bien que ce soit un secret de polichinelle et qu'ils n'aient (Dieu seul sait comment) jamais eu de problèmes judiciaires avec ça.

Je vous précise à nouveau que mon but n'est absolument pas d'empêcher ma fille de voir son père, mais d'empêcher qu'il l'ait à son domicile à sa charge (au milieu des fumées de cigarettes et cannabis, avec le son de jeux vidéos en arrière pman sans aucun soin et pour tout repas des Mac do) ou chez ma belle mere. Je souhaite que son père vienne la voir chez moi librement tant qu'elle est jeune puis lorsqu'elle sera plus grande je ne suis pas opposée au fait qu'il l'emmène en vacances ou en weekend, mais seulement quand elle sera plus grande.